

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume VI.

1er Avril, 1895,

Numéro 3

---

---

## BULLETIN

---

22 Mars 1895.

\* \* \* **Nouvelles diverses.**—Une dépêche en date du 14 mars annonce que l'avant-garde de l'expédition française à Madagascar est rendue dans l'île. Elle se trouve actuellement à Majunga sur la côte Nord-Ouest. Il y a déjà eu plusieurs rencontres entre les Français et les Malgaches, mais les grandes opérations ne sont pas encore commencées. Il est probable qu'elles le seront avant longtemps et que les Malgaches seront châtiés comme ils le méritent. Cette expédition de Madagascar va augmenter considérablement le prestige de la France dans l'Extrême-Orient. Les missions catholiques seront les premières à en ressentir les heureux effets. — Il y a quelques jours un bill, à l'effet de donner aux femmes le droit de voter dans les élections politiques, a été présenté dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse. Une pétition signée par 12000 personnes demandait cette innovation. Dans la séance du 13 mars, le bill a été rejeté par un vote de 21 contre 12. — Un bill donnant aux femmes le droit de voter dans les élections a aussi été présenté dernièrement à la législature de l'Etat de New-York. Ce bill n'a pas été rejeté mais la législature n'a pas voulu se prononcer. Par un vote de 80 contre 31 l'assemblée a décidé de soumettre la question à un plébiscite. — Les rapports officiels constatent qu'en janvier et février de cette année 75 bâtiments de toutes grandeurs, steamers, voiliers, etc, ont péri en mer. Onze cent quatre-vingt-dix personnes ont trouvé la mort dans ces sinistres dont le plus désastreux est celui de l'Elbe. — La clôture de la session de la législature du Nouveau-Brunswick a eu lieu au commencement de mars. La principale mesure présentée pendant cette session a été un bill de redistribution des sièges. En vertu de ce bill il devra y avoir cinq ou six nouveaux sièges. Il est renvoyé à la prochaine session. — Malgré la nouvelle constitution (1) accordée à Cuba par la métropole, une insurrection a éclaté dans l'île dans le cours de février. L'état de siège a même été proclamé dans deux provinces, Santiago et Matanzas. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les rebelles et les troupes du gouvernement. Dans presque toutes ces rencontres les troupes du gouvernement ont remporté d'éclatants succès. — Depuis quelques semaines les orangistes font des efforts inouïs pour empêcher le règlement de la question des écoles du Manitoba dans le sens de la justice. C'est une hideuse explosion de fanatisme qui éclate partout. S'il ne tenait qu'à eux il n'y aurait plus, dans toute

(1) Voir l'avant dernier numéro du Propagateur, No du 1er Mars, page 3.

l'étendue de la Puissance du Canada, une seule école catholique. N'y a-t-il pas quelques moyens de museler ces enragés?—Une autre association de fanatiques la C. P. A. (*Canadian Protective Association*) se lance aussi dans la mêlée. Elle veut avoir recours à un moyen énergique et radical pour arrêter l'agitation qui se fait en faveur des écoles séparées. Elle propose, en conséquence, l'expulsion pure et simple des Jésuites. Ces forcenés de la C. P. A. mériteraient bien aussi la muselière.—Dernièrement Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe a écrit un mandement pour dénoncer l'Ordre des Forestiers Indépendants. Il demande aux catholiques de son diocèse de ne pas entrer dans cette Association laissant pressentir qu'elle sera bientôt condamnée.—Notre Saint Père le Pape a tenu un consistoire lundi. Soixante et quinze archevêques et évêques y ont été préconisés. Parmi eux se trouve Mgr Langevin, archevêque de Saint Boniface, dont le sacre a eu lieu le lendemain, mardi. Il avait été nommé en décembre dernier. (1)

\*.\*

\*.\* Mgr Langevin.—Mardi, le 19 mars courant, dans la cathédrale de Saint-Boniface, au Manitoba, a eu lieu le sacre du nouvel archevêque, monseigneur Louis Philippe Adélarde Langevin. Le prélat consécrateur était monseigneur E. C. Fabre, archevêque de Montréal. Il avait pour assistants monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa, et monseigneur Grandin, évêque de Saint-Albert, l'un des suffragants du nouvel archevêque. Monseigneur Fabre avait déjà conféré à monseigneur Langevin les ordres sacrés du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise.

La cérémonie du sacre a été très belle et la plus magnifique démonstration religieuse qui ait jamais eu lieu au Manitoba. Quatre archevêques, six évêques, une centaine de prêtres et une foule énorme de citoyens y assistaient. Le sermon de circonstance a été fait par monseigneur Bégin, archevêque de Cyrène et coadjuteur de son Eminence le cardinal Taschereau.

Monseigneur Langevin prend possession de son siège dans des circonstances critiques. Un gouvernement fanatique ostracise les fidèles confiés à ses soins. Les descendants des hardis découvreurs qui ont porté la civilisation dans ces pays nouveaux sont traités en parias et le jour de la justice n'est pas encore levé. Puisse-t-il l'être bientôt !

En terminant j'offre à monseigneur Langevin mes plus chaleureuses félicitations. Elles sont d'autant plus cordiales qu'elles sont faites au fils d'un collègue et d'un ancien co-paroissien. J'y ajoute le souhait bien sincère *Ad multos annos*.

\*.\*

\*.\* Notre-Dame.—M. l'abbé Narcisse Amable Troie, qui avait succédé à M. l'abbé Deguire dans la chaire de philosophie du collège de Montréal et dans la cure de l'église Saint-Jacques, le remplace à la cure de Notre-Dame, la principale cure du diocèse de Montréal. M. Troie a toutes les qualités nécessaires pour remplacer dignement l'homme distingué dont nous déplorons la perte.

(1) Voyer le Propagateur du 15 Janvier, vol. 5, No 22, page 758.

Il est né à Saint-Rémi, comté de Napierville, le 3 avril 1843. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal et ses études théologiques à Montréal et à Paris. C'est dans cette dernière ville qu'il a été ordonné prêtre le 6 juin 1868. M. Troie a été professeur de philosophie et de théologie dogmatique. C'est un théologien distingué.

§.\*

\* \* **Chantage.**—Un certain nombre de journalistes, accusés d'avoir prostitué leur profession, en extorquant de l'argent par menaces, ont subi leur procès dernièrement à Paris. Ils avaient divers modes d'opération. A l'un ils disaient : " Je connais quelque chose de vous. Si c'était connu vous seriez perdu dans l'opinion publiques, donnez moi tant de mille francs sinon je vais vous dénoncer dans les colonnes de mon journal." A un autre ils disaient : " Donnez moi 10000 francs, 20000 francs, etc., sinon je vais ruiner votre entreprise." Il y a longtemps que ces misérables agissaient quand enfin l'éveil a été donné. Parmi les accusés cinq seulement ont été condamnés à des peines diverses variant entre 200 à 300 francs d'amende et un an à cinq ans d'emprisonnement. Le plus coupable des accusés, le nommé Canivet a été acquitté, couvert par la prescription. Cet acquittement et la légèreté des condamnations ont soulevé la réprobation publique. On accuse même certains hommes politiques puissants d'avoir pesé sur les décisions des magistrats.

Ces procès de presse révèlent un triste état de choses. Il faut lire les journaux français pour juger à quel degré d'abaissement en sont rendus certains journalistes et hommes politiques.

\*.\*

\* \* **Egypte.**—La crise égyptienne paraît complètement terminée. L'Angleterre, qui se montre de plus en plus tyrannique envers ce malheureux pays dont elle veut définitivement faire sa proie est parvenue encore une fois à faire adopter ses plans. Elle a imposé au Khédivé un tribunal spécial chargé de juger sans appel les crimes et délits commis envers les soldats anglais. Elle l'a de plus empêché de changer son ministère pour lequel il a une antipathie très prononcée.

Le nouveau tribunal est composé en majorité d'anglais. Voici, au sujet de ce tribunal, une dépêche du Caire en date 28 février.

L'indignation provoquée par le décret instituant un tribunal spécial pour juger les crimes et délits commis par les indigènes contre l'armée d'occupation persiste.

On fait remarquer l'arbitraire de la rédaction, grâce à laquelle le tribunal composé en majorité d'anglais, peut par une simple procédure orale, et sans tenir compte des codes existants condamner à mort, sans appel, les inculpés traduits devant lui.

\*.\*

\* \* **Espagne.**—Des troubles ont éclaté à Madrid, provoqués par des articles de journaux. Le *Resumen* disait dans un article que les jeunes officiers manquaient d'enthousiasme au sujet de l'insurrection de Cuba, et que les dangers à courir dans une expédition à Cuba modéraient l'ardeur de ces soldats.

Les officiers attaqués ont saccagé les bureaux du *Hesumen* ainsi que les bureaux du *Globo*, de l'*El Ideal*, et de *La justice*. Ce conflit entre militaires et civils a causé une grande excitation dans la ville et aux Cortès. Il a même été la cause d'une crise ministérielle. Le ministère Sagasta a donné sa démission et le maréchal Martinez Campos, capitaine général de Madrid, a été chargé de former un nouveau ministère.

\*.\*

\*.\* **Ontario.**—A la législature d'Ontario, le 13 mars, le chef du nouveau parti "*Les Patrons d'Industrie*" M. Haycock a proposé la résolution suivante :

"Que dans l'opinion de cette Chambre, l'entretien de la résidence du lieutenant-gouverneur et les dépenses qui en découlent ne soient plus à la charge du gouvernement à l'expiration du terme d'office de son Honneur le lieutenant-gouverneur actuel."

Le premier ministre, M. Mowatt, a proposé en amendement de référer la question à un comité spécial. Le vote sur cet amendement a donné une majorité de sept voix au gouvernement soit 44 contre 37. Les Patrons d'Industrie ont voté avec l'opposition. Lors du premier vote donné au commencement de la session, ils avaient voté avec le gouvernement. Ce dernier avait eu alors une majorité de 37 voix. Ce vote avait été donné sur un amendement au budget.

\*.\*

\*.\* **Elections.**—Des élections partielles ont eu lieu :

1° Le 16 mars, à Victoria-Sud, Colombie anglaise, pour la législature de cette province. M. D. U. Everts, qui a accepté le portefeuille de procureur général dans le nouveau ministère Turner, a été réélu par acclamation.

2° Le 19 mars, dans le comté de Haldimand, pour la législature d'Ontario. Cette élection avait pour cause l'annulation de l'élection de M. John Senn. Ce monsieur avait été élu aux dernières élections générales. Les deux candidats étaient messieurs John Senn, *Patron*, l'ex-député, et le Dr Baxter, libéral. M. Baxter a été élu. Sa majorité est de 282 voix.

3° Le 21 mars (hier), dans le comté de Stanstead pour l'assemblée législative de Québec. Les deux candidats sur les rangs étaient M. Michael F. Hackett, président du conseil, conservateur, et M. W. H. Cowhard, libéral. Cette élection avait lieu en conséquence de la nomination de M. Hackett comme membre du ministère Taillon. Ce monsieur a été réélu avec 726 voix de majorité.

Aux dernières élections générales en 1892, la majorité de M. Hackett contre M. Trenholme, candidat libéral, avait été de 600 voix.

\*.\*

\*.\* **Nécrologie.**—Sont décédés :

1° A Paris le 19 février, Auguste Vacquerie, journaliste, poète et dramaturge. Il était le rédacteur en chef du *Rappel* dont il avait été l'un des fondateurs en 1869. Il est né à Villequier, département de la Seine Inférieure, le 19 novembre 1819. Auguste Vacquerie,

était un écrivain de mérite, mais malheureusement il appartenait à l'école impie qui fait tant de mal en France. "Journaliste," dit l'*Univers*, "M. Vacquerie, durant toute sa carrière, a combattu l'Eglise. Il l'a fait de la façon la plus étroite, sans jamais le "moindre éclair de justice, sans jamais aucune trace de bonne foi."

Comme son fétiche, Victor Hugo, M. Vacquerie est mort sans conversion et il a été enterré civilement.

2° Le général américain Montgomery Corse. Il était le seul survivant des brigadiers de l'armée de la confédération du sud. Il est né à Alexandrie, Virginie, en 1816. Il a fait la campagne du Mexique en qualité de capitaine. Il a aussi servi pendant toute la guerre de sécession en qualité de colonel et plus tard en qualité de brigadier-général.

3° Ljubonier Neunadovitch, poète Serbe renommé.

4° Le baron Von Thummel, ministre des finances du royaume de Saxe.

5° A Anvers, Belgique, à l'âge de 69 ans, Mgr Sacré, doyen de la cathédrale de cette ville et ancien aumônier des zouaves pontificaux. A Mentana il a fait preuve d'une grande bravoure et d'un admirable dévouement. Sans s'occuper du feu de l'ennemi il est resté tout le temps sur le champ de bataille à administrer les blessés.

6° A Boston, Arthur M. Forrester, écrivain américain.

7° En France, à l'âge de 93 ans, Martin Hunold, le dernier survivant de la célèbre bataille navale de Navarin où les flottes combinées de l'Angleterre, de la France et de la Russie anéantirent la flotte turco-égyptienne. C'était le 20 octobre 1827 pendant la guerre d'indépendance entre la Grèce et la Turquie. La flotte alliée était commandée par l'amiral anglais Sir Edward Codrington.

8° A l'âge de 71 ans, Mgr Jacques Bax, évêque d'Adras et vicaire apostolique de la Mongolie centrale. Il avait été nommé évêque le 22 octobre 1874. Mgr Bax était belge et membre de la Congrégation des missions étrangères de Scheut-lès-Bruxelles.

9° Mgr Michael May, vicaire-général de Brooklyn, et curé de l'église de La Sainte Famille, Brooklyn. Il est né à Walthurn, en Bavière, le 2 juin 1826, et il a été ordonné prêtre le 15 juillet 1851.

10° A l'âge de 84 ans, Sir William Manning, ancien juge en chef des Nouvelles-Galles du Sud. Il fut aussi solliciteur-général, procureur-général et membre du conseil exécutif.

11° Le Dr Dujardin-Beaumetz, célèbre chirurgien français. Il est né à Barcelone en 1833 et il a fait ses études médicales à Paris. Il s'est distingué pendant la guerre franco prussienne. On lui doit beaucoup d'ouvrages dont les principaux sont un *Dictionnaire de thérapeutique et des Leçons de chimie*.

12° Le général Raymond Adolphe Seré de Rivières, célèbre ingénieur militaire français. Il est né à Albi, département du Tarn, le 20 mai 1815. On lui doit les plans des formidables tra-

voux de défense faits à la frontière, dans les Alpes et autour de Paris.

13° A Paris, le Dr Guérin, célèbre médecin, renommé par ses découvertes scientifiques. Il est, dit la *Croix de Paris*, l'inventeur du traitement des blessures par le pansement ouaté qui a conservé depuis 1870 tant d'existences.

ALBY.

---



---

## LES MEDITATIONS DU PRETRE SECULIER

Mission et Devoirs du Clergé Séculier aux temps présents, par l'abbé Combalot, recueillies et publiées par Mgr Ricard, prélat de la maison de sa sainteté, auteur de la *Vie de l'Abbé Combalot*.

1 vol. in-12..... \$0.75.

Les retraites pastorales prêchées par l'abbé Combalot ont laissé chez les auditeurs survivants une impression qui dure encore, après vingt et trente ans, comme en témoignèrent les lettres innombrables qui nous racontaient les merveilles de cet apostolat spécial du grand missionnaire, quand nous fîmes appel aux souvenirs du clergé français pour écrire l'histoire de sa vie et de sa mission.

Les manuscrits très soignés, qui gardent les canevas, les pensées et les principaux développements des discours et conférences prêchés au clergé par l'abbé Combalot, méritaient dès lors de fixer notre attention. Elle a été si vivement intéressée, que nous avons cru qu'il y aurait profit pour le clergé contemporain de retrouver, en ce livre qui en est littéralement extrait, les leçons qui frappèrent si fort nos devanciers.

Ce livre ne ressemble pas aux cours habituels de méditations sacerdotales. Les ascétiques, même contemporains, semblent n'avoir visé guère que la sanctification personnelle du prêtre. Celui-ci ouvre des horizons plus larges. Il instruit autant qu'il édifie. Toujours surnaturel, il enseigne le moyen de tout pénétrer et de tout saisir, avec l'esprit de foi qui animait son auteur. Mais, les considérations de tout genre, doctrinales, historiques, sociales, économiques même, qui se mêlent à la trame du discours, en enseignant à tout convertir en un aliment surnaturel, introduisent, dans l'exercice de la méditation, une variété qui soutient l'attention, écarte les distractions et fixe l'esprit, en le préservant de l'ennui qui naît de la monotonie.

Du reste, peu ménager de la vérité, l'abbé Combalot disait aux prêtres de son temps leurs devoirs vis-à-vis de la société qui nous échappe. Aucun de ceux qui liront et pratiqueront ce livre ne songera à s'en plaindre, et, en méritant qu'on lui applique le mot de Mme de Sévigné, écrivant à sa fille comment le Bourdaloue frappait comme un sourd, il jettera des lueurs inattendues sur la mission et les devoirs du Clergé Séculier aux temps présents.

## LES GLOIRES DE SAINT BERNARD

Abbé de Clairvaux et docteur de l'Eglise, dédiés à tous les abbés et supérieurs de l'Ordre de Cîteaux, par un moine de Lérins.

1 beau vol. in-4, avec portrait..... \$2.25

Fréjus, le 17 Février 1887.

Très Révérend Père,

Je viens de parcourir l'ouvrage que vous avez soumis à mon approbation : les GLOIRES DE S. BERNARD.

Je ne louerai, dans ce travail, ni la science profonde, ni la pureté de doctrine, ni la beauté de la forme, ni le luxe typographique. A tous ces points de vue, il est digne des fortes traditions dont se glorifie à bon droit l'illustre et antique abbaye de Lérins.

Mais ce qui me frappe surtout, c'est l'heureuse pensée qu'a eue l'auteur de réunir, dans une suite de tableaux saisissants et variés *les plus brillants rayons* de cette vive et puissante lumière, et de mettre à la portée de tous les trésors *d'éloquence*, de *sagesse*, de *science*, qui distinguèrent cet homme extraordinaire.

*Eloquent !* Il le fut, en effet, cet homme qui dépeuplait les villes pour peupler les cloîtres : qui, recevant l'ordre de prêcher la croisade, dévore tout de sa parole, et précipite l'Europe toute entière sur les chemins de l'Orient ; cet homme qui partout, en France, en Allemagne, en Italie, combat le schisme qui divise l'Eglise, et jette le monde entier aux pieds d'Innocent II.

*Sage !* Cet orateur irrésistible fut en même temps d'une sagesse consommée. Et combien ne lui en fallut-il pas pour être le conseiller des rois, l'arbitre des papes, le juge des différends qui s'élevèrent entre les évêques et dans les monastères, la lumière de toute l'Eglise !

*Savant !* Quelle ne fut pas la science de cet homme qui, au concile d'Étampes, force Abeilard de s'enfuir ; confond Gilbert de la Porrée, à celui de Reims ; triomphe de Pierre de Pise à Salerne et arrête toutes les hérésies naissantes ! de cet homme qui, par la profondeur et la sublimité de sa doctrine, mérita d'être comparé aux quatre grands Docteurs de l'Eglise latine où il a fleuri : *Ultimus inter Patres, sed primis certe non impar !*

*Saint !* A quel degré ne le fut-il pas ce moine que le Moyen-Age a regardé comme le plus parfait modèle de la vie contemplative, que Dante, le théologien poète, a choisi comme guide pour pénétrer dans les régions du monde divin, consacrant ainsi le jugement des siècles et proclamant l'Abbé de Clairvaux le Docteur de l'Amour !

Et cet homme extraordinaire fut dans sa solitude, aussi austère,

aussi simple et aussi humble qu'il fut grand orateur, politique consommé, profond théologien.

Tels sont entre mille autres, les principaux titres de gloire de S. Bernard que l'auteur, avec l'accent ému du fils le plus dévoué, a fait resplendir d'un nouvel éclat.

Son ouvrage est donc, pour ainsi dire, l'essence et comme la fleur de la vie de S. Bernard.

Aussi, bien volontiers nous en recommandons la lecture, persuadé que prêtres et fidèles, en voyant par quel moyen ce grand Saint sut triompher des luttes du douzième siècle, apprendront comment eux-mêmes peuvent se sanctifier au milieu des difficultés de l'heure présente.

De ce résultat précieux j'exprime dès maintenant ma reconnaissance à l'auteur, et je vous prie d'agréer, mon Très Révérend Père, la nouvelle expression de mes plus respectueux sentiments.

† F. HENRI, Ev. DE FRÉJUS ET TOULON.

---



---

# ELIZABETH SETON

ET LES

COMMENCEMENTS DE L'EGLISE CATHOLIQUE

AUX ETATS-UNIS

Par **Mme de BARBEREY**

*5ème Edition*

2 vol. in-12..... \$1.25

---

## OFFICES

DE LA

# QUINZAINNE DE PAQUES

A L'USAGE DE ROME

Entièrement refondus d'après les éditions les plus récentes du bréviaire et du missel romain, augmentés de l'exercice du chemin de la croix

In-18, relié..... \$0.60

Relieure chagrin, gaufré, tranche dorée..... \$0.90

Relieure chagrin, 1er choix, tranche dorée. .... \$1.25

# LE SACERDOCE

Son excellence, ses obligations, ses droits, ses privilèges, par l'abbé J. Berthier, M. S.

1 vol. in-12, de 832 pages..... \$0.60

## VÉNÉRÉS CONFRÈRES,

Pendant le cours d'un ministère déjà long, nous avons été heureux de travailler pour vous. Nous avons cherché en publiant notre *Abrégé de Théologie dogmatique et morale*, en latin d'abord et ensuite en français, à vous offrir un moyen de conserver facilement la science sainte qui vous guide dans l'exercice de vos fonctions.

En écrivant *Le Prêtre dans le ministère de la prédication*, notre but a été de vous aider à annoncer avec fruit à vos fidèles les vérités du salut, d'une manière précise et exacte, sans vous imposer de longues et difficiles recherches.

La bienveillance avec laquelle plus de huit mille prêtres ont accueilli ces ouvrages nous inspire la confiance de vous offrir aujourd'hui un livre écrit spécialement pour vous. Nous y avons recueilli ce que nous avons rencontré de plus capable d'édifier dans les écrits des Pères, des théologiens et des auteurs les plus estimés. Nous tenons à ne rien dire de nous-même sur les grands et beaux sujets dont nous traitons.

Nous laisserons donc parler tour à tour saint Chrysostôme, dont nous avons lu les livres sur le sacerdoce ; saint Grégoire de Nazianze, faisant l'apologie de sa fuite pour se soustraire à l'imposition des mains ; saint Grégoire-le-Grand dont le Pastoral demande à être médité ; saint Thomas dont la Somme théologique renferme tant de richesses ; saint Liguori qui a réuni dans son *Selva* ce que la tradition a dit de plus fort sur le prêtre. Parmi les modernes, nous avons étudié surtout les livres de M. l'abbé Dubois : *Le saint Prêtre* et *La pratique du zèle ecclésiastique* ; le *Sacerdoce éternel* de Mgr Manning ; le *Trésor du prêtre* du Père Mach, S. J. ; *Prêtre et Hostie* du R. P. Giraud et tous les auteurs qui ont publié des retraits ecclésiastiques que la collection des *Orateurs sacrés* de Migne a reproduites. C'est à ces écrivains que nos lecteurs voudront bien attribuer tout ce qu'il trouveront dans ce livre, bien que nous n'indiquions pas toujours les sources de nos citations. Cet ouvrage, lors même que nous avons cherché à y mettre une grande précision de doctrine, n'est pas un livre d'érudition, il n'a d'autre but que de faire quelque bien. C'est pourquoi, il nous a semblé surperflu d'en surcharger les pages de divers renvois.

Plusieurs ecclésiastiques nous avaient demandé de l'écrire sous forme de méditation ; et nous avons eu parfois la pensée de con-

descendre à leurs désirs ; mais à la fin, il nous a semblé préférable de lui donner une autre forme, afin qu'il soit lu avec plus d'intérêt, soit par nos confrères qui sont dans le ministère, soit par les élèves de grands séminaires.

Rien n'empêche d'ailleurs de s'en servir comme livre de méditation, en suivant la méthode que nous tracerons à la fin du volume, avant la table des matières.

Nous n'avons pas oublié le mot d'un ancien : *Longum iter per præcepta, breve et efficax per exempla*. Aussi, toutes les fois que nous le pouvons, faisons-nous voir par des exemples, comment les saints prêtres ont su élever leur vie au niveau de leur dignité et de leurs devoirs. Souvent nous aurons l'occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques passages des vies admirables de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, de M. Olier, du vénérable Jean-Marie Vianney, curé d'Ars et d'autres prêtres selon le cœur de Dieu.

Saint Augustin a dit : *Dignum est ut dignitas sacerdotalis prius noscatur a nobis, et sic deinde servetur a nobis*. Il est convenable que nous connaissions d'abord la dignité sacerdotale, afin qu'ensuite nous la soutenions en pratique, en menant une conduite en harmonie avec l'honneur qui nous a été fait.

Ce texte nous fournit la division de cet ouvrage. Nous traiterons dans la première partie de l'excellence du Sacerdoce, et dans une seconde partie de ses obligations, de ses droits et de ses privilèges. À la fin nous donnerons sous forme d'appendice un examen complet sur les devoirs du prêtre, qu'il sera bon de parcourir attentivement, au jour de sa retraite du mois, et surtout durant la retraite annuelle.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### De l'excellence du Sacerdoce.

---

1. " O prêtre de Dieu, s'écrie Cassien, si vous contemplez la hauteur des cieux, vous l'emportez en élévation ; si vous considérez l'éclat du soleil, de la lune et des étoiles, votre beauté est plus grande que la leur ; si vous portez vos regards sur la condition des princes de la terre, la vôtre est plus sublime ; vous n'avez au-dessus de vous que le Dieu qui a tout créé." Pour comprendre ce langage, nous traiterons dans les trois chapitres suivants : 1° du sacerdoce de Jésus-Christ, source du sacerdoce chrétien ; 2° de la transmission du sacerdoce de Jésus-Christ dans l'Église par le sacrement de l'ordre ; 3° de l'excellence du sacerdoce et de la grandeur de sa mission.

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### Jésus-Christ, son Sacerdoce.

2. *La vie éternelle, c'est de vous connaître, vous seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé Jésus-Christ. Sans la connaissance de*

Jésus-Christ, le prêtre s'ignorerait lui-même. Il serait comme un fils de roi, élevé dès le berceau parmi le peuple, et n'ayant jamais entendu parler de la noblesse de son origine. Pour tous il n'y a point d'objet d'étude plus grand, plus beau, plus nécessaire que Jésus-Christ. *Le connaître c'est la justice consommée.* L'ignorer c'est se perdre. " Dans les temps malheureux qu se préparent, a dit Louis Veillot, quiconque ne connaîtra pas et n'aimera pas Jésus-Christ succombera, sera enchaîné et avili. "

Mais personne ne doit pénétrer plus avant que le prêtre dans cet abîme insondable de perfections; personne ne doit autant que lui puiser dans ces *trésors cachés de la Science et de la Sagesse.*

Connaître Notre-Seigneur afin de l'aimer, le faire connaître et aimer des âmes, n'est-ce pas là tout le prêtre? Disons donc quelque chose de Jésus-Christ d'abord et de son sacerdoce ensuite.

#### Article Premier

##### Jésus-Christ.

3. Bossuet a dit : " Il n'y a rien de plus grand dans l'univers que Jésus-Christ. " Ce grand homme n'a pas assez dit : Jésus-Christ est à une élévation infinie au-dessus de tous les mondes. Saint Jean en a mieux parlé, quand, pénétrant de son œil d'aigle dans les profondeurs de l'éternité, il a dit : *Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu. Tout a été fait par lui et rien n'a été fait sans lui. En lui était la vie ; et la vie était la lumière des hommes... Il était dans le monde et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu... Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous ; et nous avons vu sa gloire, qui est celle du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité.* Tout est là. Jésus-Christ est le Fils unique du Père, consubstantiel au Père, ne faisant qu'un et même Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, ayant par conséquent toutes les perfections divines que les Anges, les Archanges, les Trônes, les Dominations, les Séraphins, les Chérubins, tous les chœurs angéliques enfin, chantent et contemplant sans se lasser jamais, qu'ils ne peuvent pas néanmoins comprendre entièrement, que les langues célestes ne peuvent pas dire. Comment donc l'intelligence de l'homme ici-bas serait-elle capable de les concevoir, comment le langage humain pourrait-il les rendre? Il faut adorer et se taire.

4. Mais en prévision de la chute d'Adam qui, par sa révolte, devait entraîner la perte de toute sa race, Dieu le Père avait résolu dans ses décrets éternels d'envoyer son Fils unique dans le monde *ut salvetur mundus per ipsum.* C'est lui qu'il avait promis comme libérateur à nos premiers parents; c'est lui qu'attendaient avec des soupirs les patriarches, qu'annonçaient les prophètes, que désiraient les nations elles-mêmes ensevelies dans les ténèbres et à l'ombre de la mort; c'est lui que présageaient le sacerdoce et les sacrifices du peuple de Dieu, *umbram enim habens lex futurorum bonorum,* comme parle saint Paul (Heb. x. 1). La grâce n'était accordée aux justes de l'ancien Testament qu'en vue de ses mérites futurs; et le ciel restait fermé à tous jusqu'à ce qu'il vint en

ouvrir les portes ; *Non enim est aliud nomen sub caelo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri.* Enfin quand le monde l'eût attendu pendant 4.000 ans ; et quand l'humanité, bien convaincue de son infirmité par l'expérience des siècles, appelait de toute part le médecin qui devait la guérir, *Verbum caro factum est* le Verbe se fit chair. Le Fils de Dieu, sans rien perdre de sa Divinité qui est inaltérable, prit la nature humaine dans l'unité de personne. C'est le grand mystère de l'incarnation qui l'emporte sur la création elle-même autant que le ciel l'emporte sur la terre. L'incarnation fait éclater, plus clairement que la création, la sagesse, la justice, la puissance, la miséricorde divines. Dans l'incarnation la création trouve son couronnement : par l'humanité du Fils de Dieu tous les êtres sont reliés à leur créateur. L'homme, en effet, par son âme est le frère des anges ; par son corps, il a tout ce qu'ont les êtres non intelligents ou inanimés qui sont au-dessous de lui. Le Fils de Dieu en se faisant homme enferme dans sa Personne comme un abrégé de toutes les créatures, pour les faire servir toutes à la gloire de son Père ; il est ainsi le portevoix de la création dont les hommages auront en lui et par lui un prix infini.

5. Mais comment rendre les perfections de l'humanité en Jésus-Christ ? Qu'il suffise de dire que tout dans son âme et dans son corps est digne de Dieu qui s'est uni cette humanité sainte. Notre-Seigneur n'est-il pas celui que David a chanté : *Vous êtes le plus beau des enfants des hommes, la grâce est répandue sur vos lèvres ?* Dans son âme ne trouvons-nous pas avec la plénitude de la grâce *les trésors de la Science et de la Sagesse ?*

6. Il a donc tout ce qu'il faut pour être notre Médiateur. Le médiateur en effet est celui qui s'interpose entre celui qui a reçu une offense et l'offensé, manifestant à ce dernier les droits de l'offensé et la réparation qu'il exige, et intervenant par ses supplications et par ses satisfactions auprès de l'offensé afin de l'apaiser et de le satisfaire. Or Notre-Seigneur comme homme est notre seul Médiateur parfait ; car seul, par sa mort, il a uni les hommes à Dieu, en offrant pour eux une satisfaction complète.

Il peut y avoir d'autres médiateurs secondaires qui coopèrent à l'union des hommes avec Dieu, par la prière, par la prédication, par la pénitence ; c'est ainsi que la Vierge Marie est notre Médiatrice ; et on ne saurait assez exalter la valeur de son intercession miséricordieuse et de sa maternelle protection. Mais Jésus seul a offert pour nous une satisfaction proportionnée à nos offenses.

Comme prophète et comme roi, il nous a fait connaître pleinement les volontés de son Père, et comme prêtre il nous a réconciliés avec son Père par son sacrifice.

### Article II

#### Le Sacerdote de Jésus-Christ.

7. Nous avons sur ce sujet à éviter deux erreurs contre lesquelles nous prémunit le savant Père Hurter dans sa *Théologie dogmatique*. La première, c'est celle de ceux qui pensent que le Verbe avant de s'immoler a exercé les fonctions de Prêtre ; la

seconde, est celle qui consiste à croire que Notre-Seigneur n'a été Médiateur que selon la nature humaine. Il est clair que la nature humaine, considérée isolément, n'aurait pu offrir à Dieu les satisfactions infinies auxquelles il avait droit. Donc, ne séparons pas ce que Dieu a uni. C'est le Fils de Dieu fait homme qui est le Prêtre éternel.

8. Le prêtre, d'après saint Thomas, c'est celui qui donne au peuple les choses divines, et qui, choisi parmi les hommes, est établi pour gérer ce qui regarde le culte de Dieu, et offrir des dons et des sacrifices pour les péchés. Et c'est ce qui convient principalement à Notre-Seigneur comme homme. C'est l'enseignement de notre foi : *Nous avons un grand Pontife qui a pénétré dans le ciel*, dit saint Paul, *c'est Jésus, Fils de Dieu. Il convenait que nous eussions un tel Pontife, saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux, n'ayant pas besoin chaque jour d'offrir des victimes d'abord pour ses péchés et ensuite pour ceux du peuple.* Et en effet, Jésus Christ a apporté au monde les plus grands dons divins, et il a offert pour nous un sacrifice d'une valeur infinie. C'est par l'union de son humanité avec le Verbe de Dieu, c'est par l'Incarnation que Notre Seigneur a été consacré prêtre et cette union durera éternellement : par conséquent son sacerdoce est éternel. Les fruits de son sacrifice sont aussi éternels ; car il nous a acquis tous les biens de la grâce et de la gloire par la seule offrande qu'il a faite de lui-même au Calvaire ; mais ce n'est que dans le temps qu'il a offert un sacrifice d'expiation pour nos péchés.

9. Le sacrifice, c'est l'offrande faite à Dieu, par un ministre légitime, d'une chose sensible que l'on détruit ou que l'on change de quelque manière, pour reconnaître le souverain domaine du Créateur sur tous les êtres sortis de ses mains. Or, Notre-Seigneur, notre souverain Prêtre, s'est offert lui-même en victime pour nous. Dès son entrée dans le monde, il a dit à son Père : *Mon Père, les sacrifices qu'on vous a offerts jusqu'ici pour le péché ne vous ont pas été agréables. Vous m'avez donné un corps (afin que je vous l'offre) ; et voici que je viens pour faire votre volonté.*

10. C'est donc dès son incarnation que Notre-Seigneur a été la victime pour expier nos péchés et mériter pour nous toutes les grâces : mais ce sacrifice, dans le dessein de Dieu, devait être consommé sur la croix. *Jésus-Christ nous a aimés*, dit saint Paul, *et il s'est livré lui-même à Dieu pour nous en oblation et en victime, en odeur de suavité.* Et saint Thomas nous apprend que comme homme Jésus-Christ n'a pas été seulement prêtre, mais encore hostie, victime parfaite, accomplissant elle seule toutes les fins des sacrifices antiques qui n'en étaient que la figure. Il est manifeste, ajoute le saint docteur, que la passion de Notre-Seigneur a été un vrai sacrifice. Celui de l'autel le perpétue et le représente à travers les siècles.

11. Le sacrifice de Notre-Seigneur au Calvaire a eu des effets admirables soit par rapport à Dieu soit par rapport aux hommes. Par son sacrifice, Notre-Seigneur a offert à son Père des adora-

tions et des actions de grâces en rapport avec sa majesté et avec ses bienfaits. Tous les anges et tous les hommes ensemble sont impuissants à rendre à la Grandeur et à la Munificence infinies des hommages et une reconnaissance dignes d'elles. Tout ce que font les pures créatures est borné. En Jésus seul la divinité unie à l'humanité donne à toutes ses œuvres une valeur infinie. Ses adorations, ses actions de grâces sont celles d'un Dieu ; il est donc la seule louange digne de son Père, et ses actions de grâces reconnaissent parfaitement et infiniment les bienfaits infinis de Dieu.

Par lui, par son sacrifice, Dieu est donc infiniment glorifié, exalté, remercié ; et c'est par lui qu'éternellement les Anges louent, que les Dominations adorent, que les Puissances se prosternent en tremblant et que les Vertus des cieux en leurs chants sans fin, redisent : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées, tout l'univers est rempli de sa gloire.*

12. Par rapport aux hommes, le sacerdoce de Jésus Christ a eu des résultats non moins admirables. Le péché avait envahi l'humanité tout entière. Or dans le péché, dit saint Thomas, il y a la souillure que la faute commise imprime dans l'âme et la peine que la faute mérite. La souillure est lavée par la grâce, et la peine est enlevée par l'expiation ; et le sacerdoce de Jésus-Christ a produit ce double effet.

13. C'est de foi que Notre-Seigneur a mérité pour nous la grâce, et que sa passion est cause de notre justification ou de notre sanctification. Rien n'empêchait, en effet, Notre-Seigneur de mériter : il était parfaitement libre ; il avait la plénitude de la grâce ; son Père lui avait promis que, s'il sacrifiait sa vie pour le péché, il accepterait cette offrande et ferait miséricorde aux coupables. Notre-Seigneur a mérité, dès le premier instant de sa conception jusqu'à sa mort ; et chacun de ses actes avait une valeur infinie, à cause de sa Personne divine. C'est pourquoi il n'a pas pu grandir en mérites pas plus qu'en grâces, ayant acquis dès le premier instant le comble de ce trésor infini qu'il a confié à son Eglise, et auquel tous les hommes ont part ; mais il a voulu que ses mérites précédents n'eussent leur effet que par sa passion et par sa mort.

14. Mais qu'est-ce que Notre-Seigneur a mérité ? Il a mérité pour lui-même tous les dons dont son humanité sainte n'était pas enrichie au moment de l'incarnation, par conséquent sa résurrection, la gloire de son corps, l'exaltation de son nom au-dessus de tout nom.

Il a mérité pour tous les hommes le salut et toutes les grâces qui conduisent au salut, celles qui précèdent et préparent la sanctification de nos âmes, celles qui la suivent, les biens temporels en temps qu'ils peuvent aider à notre salut, la résurrection de nos corps, la force de dominer nos passions ; et nous pouvons dire en vérité avec saint Paul, que *Dieu nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles et célestes. Que nous sommes devenus riches en tout par ses mérites, en sorte que rien ne nous manque en aucune grâce.* Toutefois, les mérites de Notre-Seigneur nous sont appliqués par nos propres mérites. Il

est donc nécessaire que nous méritions en observant les commandements, et en faisant des œuvres saintes ; et nos mérites personnels, loin de diminuer ceux du Sauveur, les rehaussent davantage ; car c'est d'eux qu'ils empruntent toute leur valeur.

15. Notre-Seigneur non seulement nous a procuré la grâce qui purifie nos âmes de la souillure du péché ; mais il a encore porté à notre place, la peine que nous avons à subir. C'est une vérité de notre foi. *Personne n'a été délivré de la domination du démon, sinon par Jésus-Christ, qui nous a ouvert la porte du royaume des cieux.*

16. C'est durant tout le cours de sa vie et par toutes ses œuvres, que Notre-Seigneur a expié nos péchés. Toute la vie du Christ, dit l'auteur de l'Imitation, a été une croix et un martyre perpétuel. A cause de la dignité de sa personne divine, une seule de ses larmes, un seul de ses soupirs était une satisfaction suffisante pour la peine que nous devons à la justice de son Père ; mais il a voulu que ses expiations comme ses mérites, n'eussent leur entier effet que par le sacrifice de la croix. Nous savons quelle fut la rigueur des souffrances qu'il a subies pour nous dans sa cruelle passion. Ses expiations ont été agréées par son Père qui avait promis de les accepter en réparation de l'offense que le péché fait à sa Majesté infinie. La dette de l'humanité est payée surabondamment. Tous les fidèles, bien plus, tous les hommes de tous les lieux, de tous les temps jusqu'à la fin des siècles, peuvent s'approprier les expiations de Notre-Seigneur, qui ne les dispensent point pourtant de satisfaire eux-mêmes à la justice de Dieu par la pénitence, car Notre-Seigneur lui-même a dit : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.* Mais si nous faisons pénitence, notre salut est assuré, nous sommes délivrés de la mort éternelle par la Rédemption de Jésus-Christ qui a offert à Dieu un prix infini pour notre rançon. O hommes, *vous n'êtes pas rachetés par l'or et l'argent périssables, mais par le Sang précieux de Jésus-Christ.*

17. Comprenez donc enfin le prix de votre âme, et arrachés par les souffrances de votre Dieu à la puissance de Satan, gardez-vous donc de vous rengager de nouveau sous le joug cruel de cet ennemi de votre salut. O mon Sauveur, notre Prêtre éternel, et notre victime adorable, qui avez été immolé pour nous, ah ! que vous n'ayez pas un jour à nous faire ce reproche : *Quel fruit avez-vous retiré de mon sang ?* Rendez-nous une hostie sainte et agréable à Dieu, et offrez-nous avec vous à votre Père, et que par vous nous puissions le louer, le bénir à jamais.

18. Toutefois, il n'était pas dans les desseins de Notre-Seigneur de rester sur cette terre jusqu'à la fin du monde ; et cependant il était nécessaire que la religion seule sainte et parfaite qu'il était venu établir, ne fut pas dépourvue de sacrifices ; car c'est de droit naturel que l'homme offre à Dieu des biens sensibles pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures, comme l'enseigne saint Thomas. Aussi y a-t-il toujours eu des sacrifices, soit sous la loi de nature, soit sous la loi de grâce. Et il y a toujours eu des prêtres pour les offrir. Mais à la loi de grâce, il fallait

un sacrifice incomparable. C'est celui que le prophète Malachie avait annoncé, parlant au nom de Dieu : *Mon nom est grand parmi les nations*, dit-il, *et par toute la terre, on sacrifie et on immole à mon nom une oblation pure* ; c'est le sacrifice de la messe.

19. " Notre Dieu et Notre-Seigneur, dit le saint concile de Trente, à la dernière Cène, la nuit où il devait être livré à ses ennemis, voulant laisser à l'Eglise, sa chère épouse, un sacrifice visible, comme l'exige la nature de l'homme, un sacrifice qui représentât le sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une seule fois sur la croix, en perpétuant la mémoire jusqu'à la fin des siècles, en appliquant la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours, offrit à son Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin..., et il ordonna à ses apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce, d'offrir eux-mêmes ce sacrifice, en ces termes : *Faites ceci en mémoire de moi.* " (Ses. xxii, cap. 1.) " Si quelqu'un dit que dans la messe n'est pas offert à Dieu un vrai sacrifice proprement dit, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que par ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem*, le Christ n'a pas établi ses apôtres prêtres, ou n'a pas voulu que ses apôtres et les autres prêtres offrent son corps et son sang, qu'il soit anathème. " (*Ubid.* can. 1 et 2.)

Le sacerdoce de Jésus-Christ se transmet dans l'Eglise par le Sacrement de l'Ordre, dont nous avons à traiter dans le chapitre suivant.

**LA DEVOTION A SAINT ANTOINE DE PADOUE**, par M. L'abbé E. Delamarre, S. T. D., directeur diocésain de l'association universelle et de l'œuvre du pain de St Antoine. Deuxième édition, in-18 de 102 pages..... \$0.15

**VIE DE CATHERINE DE TEKAKWITA**, vierge iroquoise, décédée en odeur de sainteté à l'ancien village du Sault St Louis, le 17 avril 1680, par le R. P. Burtin, O. M. I., ancien missionnaire du Sault St Louis. In-18 de 93 pages..... \$0.15

**NOUVEAU PAROISSIEN ROMAIN**, très complet, contenant en français et en latin les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année qui peuvent se célébrer le dimanche ainsi que tous les offices de la Semaine Sainte. Grd in-18 de 1100 pages, relié..... \$0.80

# PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

## ACTE DE SEPULTURE.

QUESTION.—Un acte de Sépulture donne un faux nom. Après la signature de cet acte, le prêtre qui l'a rédigé, apprenant quel est le véritable nom du décédé, peut-il de lui-même insérer ce nom dans le corps de l'acte à la place du faux nom ? Si le changement ne peut pas être fait, comment faut-il procéder ?

*Un prêtre.*

RÉPONSE.—Aucune altération quelconque ne peut être faite à un acte de sépulture ou à tout autre acte de l'état civil.

S'il est nécessaire de rectifier un acte comme dans le cas que vous mentionnez, cette rectification ne peut être faite qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour supérieure du district où l'inhumation a eu lieu. Pour obtenir la rectification il faut que demande en soit faite au tribunal par une partie intéressée.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, aucune altération quelconque ne doit être faite à l'acte dont on demande la rectification. Les corrections ne peuvent donc pas être faites sur l'acte même, car il serait par là rendu méconnaissable. Elle doivent être contenues dans le jugement de rectification, et ce jugement, en vertu de l'article 76 du code civil, doit être inscrit sur la marge du registre vis-à-vis l'acte rectifié. S'il n'y a pas de marge le jugement doit être inscrit sur une feuille distincte qui est annexée au registre pour en faire partie.

## EMANCIPIATION.

QUESTION.—Si le mariage d'un mineur a été déclaré nul par les tribunaux, l'émancipation du mineur résultant de ce mariage cesse-t-elle ou existe-t-elle quand même ?

*Jeune notaire.*

RÉPONSE.—Le mariage qui a été déclaré nul ne peut pas produire un changement d'état tel que l'émancipation du mineur. Par conséquent le mineur reste soumis à la puissance paternelle ou, s'il est orphelin, il reste soumis à la puissance tutélaire.

## LA LITIGATION.

*(De la Presse du 28 février 1895.)*

Il paraît qu'à Toronto les juges des cours supérieures vont essayer de mettre un terme aux actions puérides et vexatoires dont certains avocats ont la spécialité. Une requête de leur part va être adressée au procureur général le priant de nommer auprès de chaque tribunal, dans la province d'Ontario, un fonctionnaire spécial auquel toute plainte pour dommages devra d'abord être soumise sommairement avant que le plaignant ou demandeur puisse obtenir un bref d'assignation contre qui que ce soit.

Les juges de la province de Québec devraient bien en faire autant ici.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Il est réellement temps qu'une réaction se fasse contre cette stupide manie d'intenter des actions en dommages à propos de tout et à propos de rien. Les rôles des cours en sont chargés. On ne peut plus dire un mot ni faire un geste sans s'exposer à de semblables actions. Un tel état de chose est intolérable.

### JURISPRUDENCE

COUR SUPÉRIEURE, Montréal, 18 février 1895.

Présent : M. le juge Pagnuelo

WILDER, demandeur. vs.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PHOENIX, défenderesse.

#### ASSURANCE

Après avoir fait assurer sa boutique et un stock de meubles, le demandeur en avait transporté une partie dans un bâtiment voisin où un incendie les consuma.

Jugé : — Que la compagnie n'était pas tenue de payer le montant de l'assurance prise sur les meubles déplacés parceque ces meubles n'étaient pas dans les bâtisses assurées ;

Que, pour qu'une compagnie d'assurance soit responsable de la perte par le feu de choses mobilières assurées en bloc, il faut qu'elles aient été consumées dans les lieux où elles ont été assurées.

### MELANGES

#### MANDATAIRE INFIDELE

Un jeune notaire de Sens, Blondeau, qui pour mener la vie large, s'était rendu coupable de 54 faux, détournements et usages de faux, a été condamné par la Cour d'assises de l'Yonne à 10 ans de travaux forcés, 10 ans d'interdiction de séjour et 100 francs d'amende.  
(*La Croix*, de Paris)

#### LE BOULANGER DE VENISE

A la Cour d'assises de Venise, lorsqu'un accusé va être condamné à la peine de mort, un individu, revêtu d'une longue robe noire, s'avance devant les magistrats, les salue profondément et prononce ces paroles : "Rappelez-vous le boulanger." Puis il salue encore et se retire.

Voici l'explication de cette étrange coutume :

" Il y a trois siècles, un boulanger fut exécuté à Venise pour un crime dont il n'était pas coupable. Lorsque son innocence fut reconnue, les magistrats versèrent une somme dont l'intérêt sert à alimenter une lampe dans le palais des doges. On l'appelle la "lampe d'expiation".  
(*La Croix*, de Paris).

Il paraît qu'à la maison centrale de Beaulieu, les notaires condamnés ont formé entre eux un comité de juriconsultes ! Les clients du pays normand ne leur manquent pas ; les consultations sur les affaires litigieuses se terminent par la formule : " Tel est l'avis des notaires consultés à Beaulieu ! "

C'est un petit chef-d'œuvre de la chicane et de la procédure que cette organisation consultative des anciens officiers ministériels condamnés pour malversations.  
(*L'Univers*).

## CANTIQUES DES PAROISSES ET DES COMMUNAUTES

Approuvés jusqu'alors par soixante-dix Cardinaux, Archevêques et Evêques. 300 cantiques, la plupart sur deux airs, l'un ancien ou plus populaire, l'autre nouveau ou plus solennel. Paroles et musique de M. l'abbé A. Gravier, chanoine honoraire.

Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement de cette œuvre monumentale. Il lui a été prodigué de tels témoignages d'admiration que les louanges seraient désormais inutiles. Après les célèbres CAPOCCI et MELUZZI, maîtres de Chapelle du Souverain Pontife, à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre de Rome—WIDOR, l'éminent organiste de Saint-Sulpice, professeur au Conservatoire de Paris, l'a déclaré " *digne de tous les éloges* " ; l'illustre Ch. GOUNOD lui a décerné ses félicitations sans réserve, se disant : " *honoré d'ajouter son nom à tant d'autres suffrages, dont l'autorité rendait le sien tout à fait surperflu* ". La presse catholique est unanime à l'appeler " *un livre admirable, un travail merveilleux, le chef-d'œuvre du genre, aussi parfait que possible* ". Les plus vénérables Supérieurs de Séminaires et d'Ordres religieux le proclament " *incomparable, au point de vue de la piété et de la saine esthétique* ", saluant en lui " *non un recueil, mais le Recueil des Paroisses et des Communautés pour toute la France—le cantique de l'avenir, destiné à faire partout un bien immense* ". Agréé et béni de Sa Sainteté LÉON XIII, il a été approuvé par SOIXANTE-DIX Evêques qui le " *recommandent comme le répertoire par excellence et le Manuel définitif du cantique français* ". Bien plus, Sa Grandeur Mgr Sonnois, évêque du diocèse natal de l'auteur, vient de publier, dans le dernier numéro de sa *Semaine religieuse*, l'ordonnance épiscopale suivante :

Nous, Marie-Alphonse, évêque de Saint Dié, considérant :

" 1° Que nos vénérés prédécesseurs, et à leur suite, le plus grand nombre des évêques de France, ont approuvé dans les termes les plus honorables le *Recueil des Cantiques des Paroisses et des Communautés*,

" 2° Que de tous côtés nous sont parvenus les témoignages les plus élogieux et les attestations les plus décisives des hommes les plus compétents et des maîtres de l'art sur le mérite de cet ouvrage ;

" 3° Que, d'autre part, il est d'importance première d'établir, autant que possible, l'unité de nos chants religieux, même extra liturgiques, et de faciliter ainsi à nos populations chrétiennes l'habitude de redire avec ensemble et avec entrain les mêmes chœurs pendant nos grandes solennités ;

" Pour ces motifs :

" Nous reconnaissons et déclarons comme *Recueil diocésain* le *Recueil de Cantiques* de M. l'abbé GRAVIER. En outre, nous demandons avec instance à MM. les curés et vicaires des diverses paroisses, ainsi qu'aux directeurs de nos établissements d'éducation chrétienne, d'en adopter et d'en conserver l'usage à titre habituel.

" † MARIE-ALPHONSE, *Evêque de Saint-Dié*.

Sous la plume de son vénéré directeur, M. le chanoine Noël, professeur de dogme au Grand Séminaire, la *Semaine* ajoute :

" L'honneur d'être déclaré *Recueil diocésain* est la digne consécration d'un livre dont le mérite absolument supérieur a été proclamé par tout l'épiscopat et par tous nos artistes. Leur juge-

ment sera celui du peuple tout entier, dès qu'il connaîtra ces belles poésies religieuses et ces airs si naturels, si mélodiques, si distingués, "l'idéal même de la prière chantée," dont la popularité grandira au fur et à mesure que diminuera l'ignorance et que progressera l'étude du chant religieux dans les séminaires, les pensionnats et les écoles primaires. L'étude du solfège est, ou doit être, un article obligatoire de leur programme : espérons que cet article ne restera pas à l'état de lettre morte, et que partout l'on imitera les Frères des écoles chrétiennes dont tous les élèves apprennent le chant et la musique, sans aucun détriment pour les autres matières de l'enseignement. Leurs éclatants succès en sont la preuve péremptoire. Nous ne serions pas éloignés alors du jour où sera réalisé un vœu bien cher aux cœurs catholiques français : d'entendre dans nos églises le peuple entier chanter sa prière au pied des autels. Avant tout, il nous fallait le *Manuel* qui renfermât des textes et des chœurs simples mais nobles, dignes de l'interpréter. Ce *Manuel* nous l'avons aujourd'hui. A nous de nous en emparer, de l'étudier et de l'enseigner à tous, en le substituant aux recueils médiocres, surannés, désormais impossibles, dont il est la réforme nécessaire, la plus pratique et la plus complète."

Il n'est pas une maîtrise, une communauté, une paroisse, dont il ne doive être le manuel ordinaire. C'est comme un second paroissien, nécessaire, lui aussi, à l'exercice de la vie chrétienne, au même titre que le cantique lui-même, auquel revient "*le premier rang dans nos églises, après le chant liturgique.*" (Mgr GAY.)

Chaque élève dans les séminaires, les pensionnats, les cercles et les orphelinats ; chacun des chanteurs, chacune des choristes dans les paroisses ; chacun des enfants des catéchismes doit avoir à soi son exemplaire des *Cantiques des Paroisses et des Communautés*, noté ou non, sous l'une ou l'autre des formes que le recueil a revêtues.

*Qu'on ne parle pas ici de la dépense.* Elle ne compte pas. Il ne s'agit pas, en effet, d'un livre annuel qu'on renouvelle à chaque rentrée : c'est une dépense une fois faite, et un volume qui durera de l'École primaire à la Philosophie, pour servir encore au Grand Séminaire, et toute la vie. Il doit donc figurer à une place d'honneur sur la liste des livres classiques—et il n'est pas un père de famille qui se soit plaint de l'y trouver inscrit. L'auteur, du reste, après en avoir baissé le prix à la dernière limite, accorde toutes les facilités pour le paiement des volumes nécessaires à une adoption nouvelle.

*Qu'on ne parle pas non plus de la difficulté d'apprendre ces nouveaux textes et ces nouveaux airs :* ces airs, les chœurs surtout, étant tout ce qu'il y a de plus chantant et de plus populaire ; tous les couplets étant rythmés et coulés dans le même moule, paroles et mélodies s'adaptant parfaitement et se retiennent séance tenante. Un directeur du Séminaire écrivait : "Une de nos classes de chant par semaine est consacrée à l'étude de ces cantiques. Nous n'avons pas à nous occuper des solos : les musiciens s'en chargent, et les chantent à livre ouvert ; restent les chœurs, que la communauté

“ entière doit reprendre. Or, une demi-heure suffit à en apprendre trois, notre provision de la semaine.” La première année, tout en se servant de l’ancien recueil pour chanter les cantiques connus, qui ne demandent aucune étude, on étudiera le nouveau volume, comme exercice de solfège, ou à la classe générale de chant, et l’on apprendra facilement trente, quarante, soixante nouveaux cantiques, que l’on entremêlera aux anciens : l’année suivante on en apprendra autant ; la troisième année le reste—et, *en trois ans*, le recueil sera devenu *traditionnel* dans la maison, dans la paroisse, comme s’il y avait toujours été.

Et alors le vœu de NN. SS. les Evêques sera réalisé : ce recueil sera devenu le *manuel universel des cantiques français*. Tout jeune prêtre arrivera dans sa paroisse avec un répertoire autorisé de chants vraiment pieux, qui seront l’âme de ses réunions chrétiennes. Il pourra les apprendre à son peuple, parce qu’il les saura ; et il les saura parce qu’il les aura appris et chantés. Les jeunes gens élevés dans les institutions catholiques, les jeunes filles sorties de leurs pensionnats, ayant eu le même manuel, seront ses meilleures auxiliaires, celles-ci en tenant l’harmonium et en dirigeant les chœurs de la Congrégation, ceux-là en mêlant leurs voix aux refrains de la nef et en contribuant à ces magnifiques unissons qui sont l’idéal du chant religieux populaire, le plus propre à émouvoir et à ressusciter l’enthousiasme chrétien. Quiconque les a entendus en Allemagne, en a été ravi, et se demande pourquoi il n’en est pas de même chez les Français, peuple tout aussi catholique et non moins artiste. “ Il y a une grave lacune dans nos maisons d’éducation chrétienne. Nous y voyons des jeunes gens aux belles manières, ils se tiennent correctement dans nos cérémonies ; ils s’approchent même avec édification des sacrements, mais il ne savent pas affirmer leurs convictions religieuses par le chant du *Credo*, ni leur reconnaissance en mêlant leur voix au chant du *Te Deum*, ni leurs sentiments pieux en prenant part au chant de *nos cantiques*. On ne peut que le regretter profondément.” (Mgr d’Hulst.)

Quelle tristesse exhalent ces lignes, extraites des notes d’un voyageur !

“ Je sors d’un office de la Cathédrale de N... L’évêque présidait ; les chanoines l’entouraient ; les ornements resplendissaient ; le grand orgue tonnait ; l’orgue du chœur accompagnait. Et nous étions en tous cinquante assistants ! Et pendant une heure, aucun de nous n’a ouvert la bouche pour chanter une note, ni n’a entendu un mot qu’il ait compris. C’est morne et mort, malgré les orgues et les draps d’or. Un cantique français mêlé à tout ce latin nous eût éveillés ; les dimanches suivants, on eût été deux cents ; dans un an, qui sait ? La cathédrale serait peut-être pleine de monde, comme à Fribourg ou à Cologne.. Commentencerait-on à le comprendre ? Le vendredi suivant, j’étais à la Basilique de Montmartre : messe basse d’expiation, brillante illumination autour du Saint-Sacrement exposé. Pendant une heure et demie que la cérémonie a duré, on n’a chanté que des can-

"tiques français, et je n'ai jamais vu foule plus recueillie ni plus pieusement émue (1)."

Qu'ajouter à ces paroles qui ne leur enlève de leur éloquence ?

Nous nous bornerons donc à annoncer que l'œuvre de M. l'abbé GRAVIER vient de recevoir son couronnement. Elle comprend d'abord, un *splendide in-4* de 600 pages contenant la partition entière, texte, solos, chœurs à trois voix, accompagnement d'orgue : c'est une mine inépuisable pour les organistes, les maîtres de chapelle et les vrais artistes. Puis un *superbe in-8°* de 400 pages intitulé : *Trois cents cantiques en morceaux d'orgue*, réduction simplifiée de la partition précédente ; c'est un vrai trésor non seulement pour les organistes habiles, mais aussi pour les accompagnateurs moins exercés, de beaucoup les plus nombreux. Les morceaux à armure un peu chargée, sont transposés, le chant toujours à la main droite, l'harmonie réduite à trois notes, et chacun de ces cantiques est un morceau d'orgue, avec prélude et ritournelle, une *élévation* ou une *communion*, un *interlude* ou un *verset*, une *entrée* ou une *sortie*. Il y a en France, dix mille novices du clavier dont ce deuxième volume fera les délices.

Trois autres volumes, sous trois formes différentes, contiennent encore l'ouvrage complet, c'est-à-dire les 300 cantiques : *le texte et chant avec les chœurs à trois voix*, pour les choristes chantant à plusieurs parties ; *le texte et chant avec les chœurs à une voix*, pour les musiciens chantant à l'unisson ;

Chacun de ces manuels, contient les *Prières, Dévotions, Chemin de Croix, Indulgences, Psaumes, Saluts*. Pouvait-on être plus pratique et plus complet, et n'est-ce point là une œuvre vraiment magistrale et grandiose ? Quiconque en aura pris connaissance et surtout l'aura pratiquée, redira les paroles de l'éminent Supérieur des Pionniers du Sahara : "*J'ai examiné tous les recueils avant d'en adopter un. Non seulement je n'ai rien vu de mieux que celui-ci, mais je ne connais rien qui en approche.*"

(*L'Univers, le Monde, la Croix.*)

### OUVRAGE COMPLET (600 Cantiques)

Avec Accompagnement, in-4° de 600 pages.—Prix relié : \$6.25.

Trois cents Cantiques en morceaux d'orgue, réduction simplifiée de la partition précédente, in-8° d'environ 400 pages.—Prix relié : \$3.75.

Texte et Chant, grand in-12 de 550 pages.

Chœurs à trois voix.—Prix relié : \$1.25.

Chœurs à une voix.—Prix : \$1.00.

#### (1) DÉCRET de la Sacrée Congrégation des Rites sur le CHANT des CANTIQUES en langue vulgaire

La S. C. des Rites, ayant été consultée pour savoir si l'on pouvait généralement chanter des Cantiques devant le Très Saint-Sacrement exposé, a donné la décision suivante (Décret du 27 février 1882) : *Oui, on peut chanter des Cantiques en langue vulgaire même devant le Saint Sacrement exposé, pourvu "que les hymnes comme le TE DEUM, le TANTUM ERGO et autres prières liturgiques, soient chantées en latin."* ACTA SANCTÆ SEDIS, juillet 1880.

Utrum licet generaliter, ut chorus musicorum (id est cantores) coram sanctissimo Sacramento solemniter exposito decantet hymnos in lingua vernacula ?

Resp. *Possit, dummodo non agatur de hymnis TE DEUM et aliis quibuscunque liturgicis precibus, que non nisi latina lingua decantari debent.*

## LE PLUS BEAU DES LIVRES

# LE CRUCIFIX

Donnant ses leçons à tous, par l'Auteur de " Les Ferventes Communions " de  
" Recueil de Retraites mensuelles et de Petites Méditations. "

1 vol. in 18, 38 cts, relié ..... \$0.63

**Au pied du Crucifix, on apprend le grand secret d'être toujours prêt  
à se confesser, à communier et à bien mourir.**

Que de personnes pieuses sont souvent en peine, quand elles doivent s'approcher du tribunal de la pénitence !... Que de fois elles sont tentées de remettre leur confession, et la remettent-elles, en effet, de semaine en semaine, et tout cela, parce qu'elles ont tant de difficulté à examiner leur conscience, y mettant un temps infini, et n'y voyant jamais clair ! Malheureusement, elles emploient même tant de temps à cet examen, qu'elles n'en trouvent plus pour s'exciter à la contrition, qui, pourtant, est la partie la plus essentielle du Sacrement de pénitence, sans laquelle la confession n'est d'aucune valeur et devient même sacrilège.

Quelle paix peuvent-elles goûter après la confession, les personnes qui croient ne s'être jamais bien préparées et n'en avoir jamais dit assez ? Elles ignorent que les misères humaines sont un abîme, dont elles ne sonderont jamais les profondeurs. Dieu seul connaît nos infirmités, et toute la corruption que recèle le cœur humain livré à lui-même. Aussi, nous ne nous humilierons jamais assez devant Dieu, qui connaît toute notre bassesse. Mais cela ne veut pas dire que nous devons expliquer tout cet enchaînement de misères à un confesseur, que Dieu a pétri du même limon dont il nous a faits nous-mêmes.

Tous les cœurs sont frères, dit-on ; le confesseur, en sondant son propre cœur, connaît aussi le cœur de ses pénitents. Et c'est là justement une miséricorde infinie de Dieu, de n'avoir pas commis des Anges pour recevoir nos aveux, mais des hommes comme nous, auxquels il a dit, après sa résurrection : " Paix sur vous ! Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. " Et soufflant sur eux, il ajouta : " Recevez le Saint-Esprit ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus. "

Et pendant sa vie mortelle, leur parlant sur le malheur de ceux qui donnent du scandale, il ajouta : " Prenez garde à vous ; si votre frère a péché contre vous, reprenez-le ; et afin de mieux le gagner, faites cela entre vous et lui seul ; et s'il vous écoute, vous

aurez gagné votre frère." Alors, Pierre s'approchant, lui dit : " Seigneur, combien de fois, quand mon frère pêche contre moi, lui pardonnerai-je ? Bien jusqu'à sept fois ? — Je ne dis pas jusqu'à sept fois, répliqua Jésus, mais jusqu'à septante fois sept fois ; que s'il a péché sept fois dans le jour il revienne, en vous disant : Je me repens ; pardonnez-lui. " Alors, pour mieux faire comprendre à ses disciples la miséricorde avec laquelle ils devaient traiter leurs frères, il leur représenta cette parabole : Un roi voulut compter avec ses serviteurs, et, ayant trouvé un débiteur qui lui devait mille talents, il ordonna qu'on le vendît, lui, sa femme et ses filles, avec tout ce qu'il avait. Se jetant à ses pieds, ce serviteur le conjura d'avoir encore patience. Mais, après qu'il eut obtenu la rémission de sa dette, rencontrant un de ses compagnons, qui lui devait cent deniers, somme bien minime, en comparaison de la grande dette que son maître lui avait remise, il se jeta sur lui, et l'ayant pris par le cou, il faillit l'étouffer, en lui criant : Rends-moi ce que tu me dois ! Et demeurant sourd à toutes ses supplications, il le fit impitoyablement jeter en prison. Alors, le maître averti le fit appeler et, après lui avoir reproché son inhumanité, il le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé toute sa dette : " C'est ainsi, dit Jésus, que vous traitera mon Père céleste, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond de son cœur. " Il est donc bien facile d'obtenir le pardon de ses péchés. Il faut d'abord pardonner à son prochain, et il faut se repentir des fautes que l'on a soi-même commises ; en se présentant au tribunal de la pénitence avec ce repentir sincère, on est sûr de la rémission de ses péchés.

Pourquoi donc ces inquiétudes, ces troubles et ces répugnances ? Pourquoi ces longs examens et ces doutes continuels, si l'on a eu une contrition sincère, et si l'on a fait une bonne confession ? Ce sont le plus souvent, pour les personnes pieuses, des doutes mal fondés, de vrais scrupules et des tentations du démon.

Voulez-vous, âme pieuse, vous guérir de vos perplexités et avoir la paix ? Allez chaque jour vous prosterner devant votre crucifix ; si c'est possible, allez-y pour quelques instants, vers le milieu du jour, comme le soir, avant de prendre votre repos, et là, dites à Jésus : O mon Dieu, vous avez été si bon pour moi ! Que de grâces vous m'avez faites et combien il vous en a coûté, pour m'aimer et me favoriser ainsi ! Et moi, vous ai-je rendu amour pour amour ?... Vous ai-je été fidèle aujourd'hui ?... Votre conscience vous dira aussitôt en quoi vous avez blessé son cœur.

Il est impossible de se présenter ainsi avec droiture devant Dieu, sans voir aussitôt clair dans sa conscience. — Les fautes volontaires, commises avec vue et résistance aux inspirations de la grâce, se présenteront les premières à l'esprit. On sentira toute l'ingratitude ou l'indélicatesse de ses procédés envers un Dieu si bon, et on lui demandera pardon, avec un cœur réellement contrit et humilié. — Ces fautes ainsi réparées se fondront, comme la neige, aux rayons du soleil.

Cependant, ne vous contentez pas de cette réparation ; mais le

soir, répétez les mêmes actes, revenez-y encore le lendemain, et conservant le souvenir de vos plus grandes fautes, c'est-à-dire, de celles que votre conscience vous reproche le plus, revenez-y chaque jour à l'heure de votre examen, laissant là celles de pure fragilité, qui sont déjà affacées par l'amour. Or, quand viendra le jour de la confession, il vous en restera peut-être deux, trois ou quatre dont vous aurez un sincère repentir; votre examen sera donc fait et votre contrition, que vous n'aurez qu'à renouveler, sera sincère. Il ne vous restera plus qu'à voir les moyens que vous emploierez, pour ne plus retomber dans les mêmes fautes.

Ah ! qu'on acquerrait une grande pureté de conscience, si l'on mettait en pratique ce grand et facile moyen !

Une âme qui marche ainsi dans la droiture devant Dieu, n'est-elle pas toujours prête à le recevoir dans la sainte Communion ?

Et si un accident imprévu survenait, ne serait-elle pas prête aussi à paraître devant son Dieu ?

J'habite, dit le Seigneur, dans le lieu saint, et avec l'esprit humble et contrit.

Oui, autant le Seigneur s'éloigne des orgueilleux, autant il s'abaisse vers celui qui est humble de cœur, et ce sera dans cette humilité de cœur que vivra celui qui prendra la sainte habitude d'examiner sa conscience au pied du crucifix.

Que l'on ne croie pas que cet esprit de componction rende triste ? C'est tout le contraire. Il n'y a point de paix comparable à celle que goûtent les âmes pénétrées de l'esprit de componction et, s'il y a des joies spirituelles, elles sont leur partage.

Prenez donc, dès aujourd'hui, la sainte résolution d'être fidèle à cette pratique, et vous serez du nombre de ces âmes toujours prêtes à se confesser, à communier et à bien mourir.

## HISTOIRE

DE

# SAINTE - CATHERINE

## DE SIENNE

ET DE

### LA PAPAUTE DE SON TEMPS

**Par le R. P. CAPECELATRO**

*De l'oratoire de Naples*

## COMMENTAIRE SUR LE CODE CIVIL

DU BAS-CANADA

Par L'Hon. T. J. J. Loranger, juge de Première Instance, Commandeur de l'Ordre de Pie IX et Ancien Ministre.

2 forts vol. in-8° ..... \$2.00

Je publiai en 1873, le premier volume de ce Commentaire. Des circonstances sur lesquelles je n'ai eu aucun contrôle, empêchèrent la publication des autres volumes, dont la matière était cependant en partie préparée. Je reprends aujourd'hui cette publication par commentaire sur le Titre du Mariage, dont ceux-là seuls qui en ont fait le sujet de leurs études, je puis dire de leurs veilles, peuvent comprendre l'étendue et apercevoir les difficultés. Dire que c'est à la fois aux sources du droit canonique, de la théologie et du droit civil qu'il faut puiser les principes de ce sujet, sans contredire le plus grave du Code, c'est dire la somme de travail et la multiplicité des recherches qu'il a coûtées à l'auteur.

Ce labeur ne m'a pas rebuté ; mais si je disais que les difficultés ne m'ont pas effrayé, ma confiance semblerait être celle d'un aveugle, qui marche avec sécurité à côté d'un abîme, parce qu'il n'en voit pas la profondeur. Cependant comme l'hésitation eût été une défaillance, je n'ai pas hésité devant les obstacles de tous genres dont était hérissée la route que j'avais à parcourir !

Au seuil du Commentaire sur ce titre, une question préjudicielle se présente et se dresse devant le Commentateur de toute la hauteur des principes qu'elle agite et des sommets qu'elle gravit, dans le domaine du droit civil et du droit canonique. Cette question est celle de la compétence du pouvoir législatif sur le lien conjugal, en d'autres termes et pour parler plus techniquement, sur les empêchements de mariage et sur les causes matrimoniales.

Quelle est la puissance qui en cette matière a le droit de commander ? Est-ce la puissance ecclésiastique ? Est-ce la puissance civile ? Ou bien ces deux puissances se partagent-elles la juridiction en deux parts, dont l'une, celle des rapports spirituels appartient à l'Eglise et l'autre, la part des effets civils du mariage, reste à l'Etat ? Cette question neuve dans le Bas-Canada qu'elle intéresse particulièrement au double point de vue religieux et social, n'y a pas encore été discutée et j'ai dû la résoudre !

Au commencement du seizième siècle, la compétence exclusive de l'Eglise était incontestée, et faisait pour le monde catholique, une maxime de droit commun. Luther le premier nia cette suprématie. Le Concile de Trente condamna l'hésiarque, mais les nations protestantes refusèrent de se soumettre à ses décrets.

Bientôt Henri VIII arborant l'étendard de la révolte contre l'Eglise Romaine, se proclama le chef de ses Etats, et s'arrogea le pouvoir législatif sur le mariage, comme sur le reste des matières religieuses. Les protestants d'Allemagne avaient devancé le monarque anglais dans son usurpation.

La France qui n'avait pas caché son mauvais vouloir à l'égard du Concile, et qui n'avait assisté qu'avec jalousie à ses délibérations, tout en admettant sa compétence en matière de dogme, ne prêta jamais qu'une demi obéissance à ses décrets disciplinaires. Ayant échoué dans ses tentatives pour faire invalider, par les Pères du Concile, le mariage des mineurs contracté sans le consentement des parents, elle chercha sans vouloir heurter de front ses décisions, à faire prévaloir, par une législation ambiguë, les idées que ses ambassadeurs avaient soutenues sans succès devant l'auguste assemblée.

Le Parlement de Paris, moins timide, compléta par ses arrêts, l'œuvre d'usurpation que l'Ordonnance de Blois et les Edits subséquents de Louis XIII n'avaient fait qu'ébaucher. De ces arrêts provoqués et préconisés par les légistes gallicans, sortit une jurisprudence nouvelle, affirmant la compétence de l'Etat sur les empêchements de mariage, et à cet égard, proclamant la supériorité de la puissance civile sur la puissance spirituelle. De cette jurisprudence naquit le mariage civil enfanté par la Révolution, le mariage sans Dieu du Code Napoléon !

Pendant malgré l'influence de ce Code, qui grâce aux victoires de l'Empire devint la loi de presque la moitié de l'Europe annexée au territoire français, peu de nations subjuguées retinrent le principe du mariage civil, même parmi celles qui après avoir reconquis leur souveraineté et brisé le joug de la France, conservèrent en partie ses lois. Comme fait général, l'Europe catholique et protestante, reconnaît aujourd'hui le mariage comme un acte religieux, et à une seule exception près, les Etats-Unis qui le regardent comme un simple contrat civil, il en est ainsi de l'Amérique. L'Amérique du Sud surtout, dans le chaos des révolutions où elle se convulsionne, est encore éclairée par ce rayonnement de l'idée chrétienne !

Pour presque tous les chrétiens donc, le mariage est considéré comme étant d'institution divine ; mais tous n'y font pas une égale part à la puissance ecclésiastique. Les protestants, tout en admettant le droit canon comme la source de leur droit matrimonial, accordent en général à l'Etat, le pouvoir de législation sur le mariage, sous le double aspect du contrat religieux et civil ; et quelques nations catholiques, tout en repoussant le mariage civil et en considérant tout mariage entre chrétiens comme un sacrement, partagent l'opinion des protestants à l'égard de la compétence de l'Etat.

D'autres pays, et ce sont surtout les pays de croyances mixtes, subordonnent la validité du mariage aux lois de l'Eglise des époux. Ainsi pour eux le mariage des catholiques relève de l'Eglise de Rome, dans ses rapports spirituels et sacramentels, et

de l'Etat pour ses effets civils, et celui des autres croyances suivant leur discipline ecclésiastique, dépend en tout ou en partie de l'Etat.

Enfin le reste des nations catholiques, traitant le mariage comme un sacrement, ainsi que le font tous les catholiques, quel que soit leur opinion sur la compétence de l'Etat, le soumettent exclusivement à l'autorité de l'Eglise Romaine sous les rapports spirituels, et limitent la compétence de l'Etat aux effets civils. Quelques corps de lois contiennent des dispositions spéciales sur le sujet, d'autres restent muettes. En ce dernier cas, c'est dans la doctrine de ses auteurs, dans les traditions juridiques et dans sa jurisprudence, que l'on cherche la règle applicable à chaque nation particulière.

Le Bas-Canada est dans cette dernière catégorie. Son Code Civil est muet sur le sujet. C'est donc à ses croyances religieuses et à l'esprit général de ses lois, que l'auteur doit s'adresser pour reconnaître le principe de souveraineté législative sur l'acte le plus important de la vie de l'homme, et qui est si intimement lié à la prospérité des nations.

Sous la domination française, le principe dominant en matière de mariage, comme en toute autre matière mixte, fut la souveraineté de la puissance civile et sa suprématie sur la puissance ecclésiastique. Le fait est incontestable. C'était la jurisprudence civile et canonique de la France qui se déteignait sur la Colonie, où régnaient comme dans la mère-patrie, les libertés gallicanes. Ces libertés, avons-nous dit au premier volume de cet ouvrage " sont de toute inapplicabilité en Canada, puisqu'elles ne devaient leur existence en France, qu'aux rapports de l'Eglise avec l'Etat; que ces rapports qui existaient sous l'ancien régime de la Colonie, ont été rompus par le changement de souveraineté, et qu'un siècle d'indépendance de l'Eglise du Canada, en a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges. "

L'esprit général des lois du pays sous l'ancien régime, ses traditions et sa jurisprudence ne pouvaient donc servir notre recherche. Sous le régime nouveau, les juristes imbus des traditions du passé et de la doctrine des auteurs gallicans, ont longtemps penché du côté du pouvoir civil, bien que nous n'ayons point de jurisprudence arrêtée sur la question. Quelques jugements isolés ne créent pas une jurisprudence.

Depuis quelques années, la vraie doctrine a cherché à se faire jour, et une lutte vigoureuse s'est engagée à ce sujet. Mais ce n'est pas dans les débats d'une polémique soutenue dans la presse, ni dans les emportements d'une dissertation passionnée, que le juriste doit chercher ses inspirations, et trouver la solution d'une question. C'est au point de vue abstrait, aride et nu de la légalité, que je me suis posé la question. Cette question qui s'imposait inexorablement à mon début, qui faisait obstacle à ma marche, et qu'il m'a fallu franchir pour pénétrer dans mon sujet, je l'ai patiemment et consciencieusement étudiée.

La conclusion de cette étude où je n'ai apporté ni préjugés, ni

préférences, dont l'influence aurait pu faire suspecter l'impartialité de mon œuvre, mais où un mobile unique a animé mes recherches et soutenu mon courage, l'amour de la vérité, a été, qu'en cette matière une seule doctrine est admissible, au point de vue des principes juridiquement appliqués du Droit Canon et du droit civil, (dont l'autorité est si étroitement unie en cette matière, comme dans plusieurs autres parties de nos lois,) c'est que ces deux droits reconnaissant à la fois le mariage comme acte religieux et sacramentel et comme contrat civil, l'Eglise a juridiction sur le lien conjugal et sur les empêchements qui s'opposent à sa validité, et que l'Etat seul a compétence sur ses effets civils. Cette double vérité reconnue, je l'ai proclamée hautement. Le jurisconsulte est avant tout l'ami de la vérité, comme il doit être l'apôtre de sa propagation, car l'enseignement du droit est un sacerdoce ! C'est ce que dit Ulpien, dans le texte qui sert d'épigraphe à ce livre, où après avoir enseigné que le droit est l'art du juste et du vrai, *jus est ars æqui et boni*, il ajoute : *cujus merito quis nos sacerdotes appellet*.

Cette double vérité que j'avais cherchée en tremblant, et qu'après l'avoir trouvée, j'ai proclamée sans crainte, j'ai aussi taché de la prouver vigoureusement.

Après avoir, au moyen de la méthode juridique et des inductions légales du raisonnement, reconnu que la doctrine catholique de la suprématie alternative de l'Eglise et de l'Etat, dans leur sphère d'action respectives sur le mariage, régénéré par le christianisme, est la loi de mon pays, je me suis souvenu que cette doctrine protège nos libertés religieuses aussi bien que nos libertés civiles; et c'est avec l'indépendance hardie du Légiste, le patriotisme du Canadien, et la plume convaincue d'un Chrétien que je l'ai défendue !

Pour les besoins de cette défense, c'est dans le droit civil sans doute, mais surtout dans les traditions de l'Eglise, son histoire, le Droit Canon et l'enseignement théologique, que j'ai cherché mes preuves et puisé mes démonstrations. C'est dans ce noble arsenal que j'ai choisi mes armes, et dans ces sources vives que je les ai retrempées ! J'ai consulté l'Ecole à côté du Portique. En matière religieuse, j'ai pris l'avis des Docteurs de la Rome chrétienne, comme en matière civile, le sentiment des Prudents de la Rome payenne. J'ai cité St. Thomas à côté de Modestin, Bellarmin avec Cujas, et j'ai mis sur la même ligne Domat et St. Liguori. Ai-je eu tort de leur accorder, dans leur domaine respectif, une égale autorité ?

Ayant pleinement reconnu aux rois une autorité absolue sur les rapports civils du mariage, pouvais-je la refuser aux papes sur ses rapports religieux ? Ayant admis la puissance du Sceptre, pouvais-je nier la suprématie de la Tiare ! Après avoir rendu à César ce qui est à César, me blâmera-t-on d'avoir rendu à Dieu ce qui est à Dieu ?

## DEUX CAPTURES EN UNE NUIT.

(Récit d'un chef de gare.)

Le train 39 arrivait avec une heure de retard, causé par la plus effroyable tempête qu'on eût jamais vue. La nuit tombait, et je ne sais quelle agitation nerveuse me faisait sentir une nuit mauvaise...

Par le train m'arrivait un sac d'argent de quinze mille dollars, pour un M. Eldridge, et la pensée d'avoir en dépôt pour la nuit dans ma station, que j'habitais seul, une pareille somme, ne me souriait aucunement.

Deux voyageurs descendirent du train; je ne devrais dire qu'un seul, car l'autre fut descendu dans un cercueil de bois du fourgon de marchandises.

“Qu'est ce que cela ? demandai-je, tandis qu'on portait le funèbre colis à l'intérieur de la station.

—Le corps de ma belle sœur, répondit l'étranger, qui était descendu du train. Elle était la mère de M. Eldridge, que vous devez sans doute connaître, et doit venir reposer ici dans le caveau de famille.

—Il va donc falloir que je laisse le cadavre passer la nuit ici ? demandai-je encore.

—Oui, dit-il brièvement. Croyez-vous que pour moi je puisse arriver encore cette nuit à la ville de M. Eldridge ?

—Ce sera chose difficile, répondis-je, mieux vaudrait passer la nuit à l'hôtel, qui n'est pas bien loin d'ici.” Et je montrai à l'étranger la direction dans laquelle au bout d'un quart d'heure de marche il pouvait

trouver le dit hôtel, et j'allai rejoindre le conducteur du train qui me remit le sac de quinze mille dollars, en me disant : “Sois sur tes gardes, Bill.”

Je répondis d'un ton dégagé qui ne s'accordait guère avec mes sentiments intérieurs, puis le train partit.

Je m'arrêtai à suivre des yeux les lumières rouges, et lorsqu'elles se furent évanouies dans les ombres de la nuit, je sentis peser sur mon âme toute l'horreur de ma solitude.

Rentré dans ma station, je jetai encore un coup d'œil sur le cercueil placé dans un coin de la pièce aux colis et passai dans ma chambre qui lui était contiguë. Je mis quelques morceaux de bois sur le feu de la cheminée, bourrai ma pipe, et m'étendis dans mon vieux fauteuil, un journal à la main. J'avais tout disposé pour passer une nuit tranquille. Malgré tout cela, je ne pus me sentir à mon aise et mon journal resta incapable de fixer mon attention.

Bref, pour dissiper mon ennui, je me pris à prêter une oreille au bruit saccadé de mon appareil télégraphique (système Morse), qui était devenu pour moi comme le langage d'un ami toujours compris.

Un formidable coup de tonnerre étouffa un instant tout autre bruit, puis j'écoutai encore mon appareil Morse et demeurai tout à coup atterré. Je l'avais entendu très distincte-

ment tapoter : " Fais attention au cercueil." Puis encore après quelques instants : " Fais attention au cercueil." Et puis encore une troisième fois : " Fais attention au cercueil."

De reposer, il ne pouvait plus en être question. Qui pouvait expédier la dépêche ? Que pouvait-elle signifier ? Je pressentis quelque événement étrange...

Je pris, au fond de mon armoire, mon vieux pistolet qui, rouillé et déchargé comme il était, ne pouvait franchement m'être que d'une médiocre utilité.

J'inspectai encore les fermetures de la maison, je fermai soigneusement les volets, j'ouvris tout à fait la pièce aux colis, et me plaçai de façon à ne pas perdre de vue un seul instant le fameux cercueil.

Je crus cependant devoir interroger les stations voisines, si elles m'avaient télégraphié. Toutes répondirent " non." Je commençais à croire à quelque illusion de ma part, tout en tenant mes yeux comme rivés sur le cercueil, lorsque tout à coup l'appareil se mit à tapoter : " Fais attention au cercueil," et cela encore à trois reprises.

Du coup, je résolus de veiller toute la nuit, et m'étendis tout habillé sur mon lit, après avoir au préalable enlevé mes bottes. La tempête était tombée au dehors, et avec le monotone tic-tac de ma vieille horloge les heures s'écoulèrent.

Il sonna onze heures, il sonna minuit. Tout était tranquille. La lampe de la pièce voisine brûlait toujours, et mes yeux ne se détachaient pas du cercueil, lorsque mon appareil Morse se mit encore une fois en branle

et tapota : " Fais attention au cercueil." Et j'y fis attention. Alors il me sembla entendre du côté du cercueil comme un bruit de vis. Le cœur me battit fort ; j'écoutai encore.

Le bruit de vis reprit, je me mis sur mon séant, puis glissant sans bruit à bas de mon lit, le pistolet à la main, j'arrivai doucement auprès du cercueil, et là, j'attendis, puis j'entendis comme un bruit de verrou dans l'intérieur du cercueil, puis encore je vis que le couvercle du cercueil se soulevait peu à peu. Une sueur froide me courut sur tout le corps.

Mais le moment était aux promptes résolutions : je me jetai vivement sur le cercueil. Ce qui pouvait bien être là-dedans n'en devait pas sortir : c'est ce qu'il y avait de plus clair pour moi.

Tandis que de tout le poids de mon corps je pesais sur le couvercle du cercueil, un cri de douleur s'y fit entendre. Je compris alors que je n'avais pas affaire à un revenant.

C'est en faisant usage de toutes ses forces que mon prisonnier essayait maintenant de soulever le cercueil. Mais ce fut vainement. Une corde se trouvait tout près de moi, je l'amenai, et après l'avoir enroulée deux fois autour du cercueil, je lui fis un nœud très solide. Puis, en toute hâte, je cherchai clous et marteau et me mis à clouer le couvercle, malgré tous les cris de mon prisonnier, et je n'ai pas besoin de dire que je ne ménageai pas les clous.

Cela fait, je télégraphiai immédiatement à la station voisine pour demander un train de secours, car j'avais le pressenti-

ment que tout n'était pas fini.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées lorsque j'entendis marcher au dehors. Quelqu'un venait de s'arrêter devant la porte; puis on frappa doucement. Je ne répondis pas. "John" appela une voix.

Puis, personne ne répondant, on frappa plus fort. Je ne bougeai pas davantage. Un violent coup de je ne sais quoi fut donné dans la porte et perça l'un des panneaux. Un bras passa aussitôt à travers l'ouverture et chercha à ouvrir de l'intérieur.

J'empoignai résolument la main et cherchai à la maintenir. Il s'ensuivit une lutte désespérée. Je me cramponnais à la main avec toute l'énergie que me donnait la conscience des dangers que je courais.

Il y avait déjà près de dix minutes que nous mesurions nos forces, lorsque mon nocturne visiteur lâcha un formidable juron. Le train de secours arrivait. Mon homme fit un suprême effort qui fut inutile.

Le sifflet de la locomotive retentit, le train s'arrêta, et j'entendis aussitôt sur le quai: "Ahl le voici!" s'écrièrent plusieurs voix; et je sentis que l'on empoignait mon prisonnier. "Ou-

vre" me cria mon collègue de la station voisine. Je lâchai la main et ouvris. Le brigand, car c'en était un, était déjà étendu par terre et garrotté.

Les employés de la ligne se déclarent contents d'être arrivés à temps. "Une bonne prise, disent-ils, qui te vaudra pour le moins cinq cents dollars.—Ce n'est pas tout, répondis-je, j'ai un second prisonnier.—Où, où?" demandèrent-ils à la fois. Je montrai le cercueil.

Ce n'était pas une facile besogne que de déclouer et d'enlever tous les clous que j'y avais enfoncés.

Nous y parvînmes cependant, et, avant que le faux cadavre eût le temps de faire usage du revolver qu'il tenait à la main, nous fûmes maîtres de sa personne et, en un clin-d'œil, il fut garrotté et couché sur le plancher comme son compère.

C'était un des plus redoutables brigands du Michigan.

Cette terrible nuit, qui fut un événement dans ma vie, me fut bien payée, j'acquis de plus un renom d'habileté et de bravoure; mais malgré tout cela, je ne désirerais pas revoir une nuit semblable.

---



---

# HISTOIRE DE SAINTE CHANTAL

ET DES ORIGINES DE LA VISITATION

Par Mgr BOUGAUD

12ème Edition

2 forts vol. in-12..... \$2.00

# CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

—Un aide dans la douleur. 1 vol. in-18, \$0.85, relié.....	\$1.10
—Visites à Jésus-Hostie. 2 vol. in-32, \$0.63 reliés en un volume.	\$0.88
<b>Holzhauser</b> (Barthélemy)—Interprétation de l'Apocalypse, renfermant l'histoire des sept âges de l'Eglise catholique. Ouvrage traduit du latin, et continué par le chanoine de Wuilleret. 2 vol. in-8.....	\$3.00
<b>Horstius</b> (L'abbé J. M.)—Le paradis de l'âme chrétienne traduit par H. de Gérauvillier, gros in-18.....	\$0.63
<b>Houdry</b> (R. P. Vincent) S. J.— La bibliothèque des prédicateurs. 8 forts vol. grd in-8.....	\$12.50
<b>Houssaye</b> l'abbé)—Vie de la Revde Mère Thèrèse de Jésus. 1 vol. in-12.....	\$0.75
<b>Gouze</b> (P. Ch.)— <i>Voir Mir.</i>	
<b>Huguet</b> (R. P.) S. M.—Année miséricordieuse de Marie, ou 12 mois de Marie en exemples. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Année miséricordieuse de Saint-Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la puissance de ce grand patriarche. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Délèbres conversions contemporaines. 1 vol. in-12.....	\$0.75
—De la charité dans les conversations. 1 vol. in-12.....	\$0.38
—Des délassements permis aux personnes pieuses. 1 vol. in-12.....	\$0.50
—Dévotion à Marie en exemples. 2 vol. in-12.....	\$1.50
—Dévotion au Sacré-Cœur en exemples. 1 vol. in-12.....	\$0.38
—Elévations sur l'Eucharistie. 1 vol in-18.....	\$0.40
—Gloires et vertus de Saint-Joseph. 1 vol. in-18.....	\$0.38
—L'auréole de St Joseph. 1 vol. in-12.....	\$0.88
—Le guide de la vraie piété au milieu du monde. 1 vol. in 18.....	\$0.40
—Les délices de l'oraison. 1 vol. in-18.....	\$0.40

- 
- Mois consalateur des âmes du purgatoire. 1 vol. in-18 \$0.38
- Mois de Marie Immaculée. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Mois du Sacré-Cœur. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Mois du Sacré-Cœur des enfants de Marie. 1 vol. in-18... \$0.20
- Pensées consolantes de St-François de Sales dans les épreuves et les tentations de la vie intérieure, dans les infirmités de l'âme et du corps, dans la crainte excessive de la mort et des jugements de Dieu, dans la perte des parents et des amis, etc. Recueillies dans ses écrits et mises en notes avec les notes des maîtres de la vie spirituelles.* 1 vol. in-18, de 368 pages ..... \$0.38
- Perfection chrétienne en exemples. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Pouvoir de Saint-Joseph. 1 vol. in-12..... \$0.38
- Que Dieu est bon ! ou pensées consolantes de Fénelon dans les afflictions et les épreuves de la vie intérieure dans les maladies de l'âme et du corps, dans la crainte excessive de la mort et des jugements de Dieu, recueillies dans ses écrits. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Saint-Joseph, avocat des causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante méditation de ce glorieux patriarche. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Soirées des serviteurs de Saint-Joseph. 1 vol. in-12..... \$0.38
- Saint-Joseph patron de la bonne mort. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Terribles chatiments réservés aux révolutionnaires. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Huillier (L')—St Thomas de Cantobery. 2 vol. grd in-8..... \$2.50
- Humbert (M.)—Pensées sur les plus importantes vérités de la religion. 1 vol. in-12..... \$0.30
- Humilité Chrétienne (L') ou le secret du bonheur et du salut. 1 vol..... \$0.50
- Hurel—Les pécheurs et les pécheresses de l'Évangile. 1 vol. in-18..... \$0.50
- Hurter (R. P.) S. J.—*Medulla theologiæ dogmaticæ.* 1 vol. in-8..... \$3.50
- Theologiæ dogmaticæ compendium, in usum studiosorum theologiæ.* 3 vol. grd in-8..... \$5.63

## I

**Ignace (R. P.)**—Le carême populaire, ou l'école de Jésus souffrant ouverte en chrétien par la méditation journalière des douleurs de sa passion. 1 vol. in-32..... \$0.30

**Illustrations (les) et les célébrités du XIXe siècle.** Chaque série (un beau vol. in-8, titre rouge et noir), forme un tout complet et se vend séparément..... \$1.00

*Contenu de chaque série :*

**1RE SERIE.**—Léon XIII, par Louis Teste.—Le général Vinoy, par le général Ambret.—Le frère Philippe, par J. d'Arcas.—Montalbert, par J. Fournier.—Drouot, par le général Ambert.—Sœur Rosalie, par J. M. Olivier.—Jasmin, par Camille d'Arvor.—Comtesse de Chambord, par P. Vedrenne.—Le maréchal de Moncey, par le général Ambert.—Armand de Melun, par Dom Piolin.—Eugénie et Maurice de Guérin, par Charles d'Arvor. 1 vol.

**2E SERIE.**—Le général de Lamoricière, par A. Rastoul.—Le docteur Larrey par le général Ambert.—Auguste Cochin, par G. Pinta.—Henri Monnier, par J. M. Villefranche.—Le maréchal de Saint-Arnaud, par le général Ambert.—Le nouvel académicien Pasteur, par H. Davy.—Louis Vuillot, par H. de Mongeot.—Chateaubriand, par P. Vedrenne.—R. P. Ravignan, par A. Vivier. 1 vol.

**3E SERIE.**—Le prince Impérial, par F. de Barghon Fort-Rion.—Dom Prosper Louis-Pascal Guéranger, par Dom Piolin.—M. Laine, par Ch. de Négrondes.—H. Flandrin, par C. de Beaulieu.—Dupuytren, par le docteur de Puyset.—Le prince J. Poniatowski, par le général Ambert.—Charles X, par P. Vedrenne.—Abraham Lincoln, par A. Tachy.—Boieldieu, par J. d'Apprieu.—Le duc de Reichstadt, par Jean Mandé.—Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, par le général Ambert.—David Livingstone, par J. d'Arcas.—Jean Rebul, par le baron de Prinsac.—Marie-Amélie, reine des français, par Alexis Sauer. 1 vol.

**4E SÉRIE.**—Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, par J. de Guillermin.—L'amiral de la Roncière le

Noury, par J. S. Girard.—Le général J. A. Garfield, par A. Tachy.—Le général Cavaignac, par le général Ambert.—Le Père Félix, par Alexis Frank.—Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, par Joseph Lebrun.—Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, par P. Vedrenne.—David d'Angers, par C. de Beaulieu.—Cavour, par Edmond Robert.—Le général Marguerite, par le général Ambert.—Mme Récamier, par J. de Chertzoubre.—Paul Bezanson, le dernier maire français de Metz, par J. d'Arcas.—Joseph et Xavier Maistre, par J. des Apretis.—Le général La Fayette, par Anatole de Gallier. 1 vol.

**5E SERIE.**—Silvio Pellico, par J. d'Apprieu.—Le comte Henri de Riancey, par Ch. de Montrevel.—Bugeaud, par le général Ambert.—Ozanam, par Dom Piolin.—Mgr Affre, par J. Guillermin.—Le général Foy, par Elie Fleury.—Auguste Barbier, par J. d'Apprieu.—Les Frères Haüy, par Joseph Lebrun.—Schneider, par J. S. Girard.—Royer-Collard, par P. Vedrenne.—Le Play, par A. Rartoul.—Mgr Gerbet, par Dom Piolin.—Daniel Mann, dictateur de Venise, par J. Morey.—Le colonel Taillant, défenseur de Phalsbourg, par le général Ambert. vol.

**6E SERIE.**—Rossini, par le comte de Sars.—Thénard, par le docteur Alfred Tixier.—Edgard Quinet, par J. M. Villefranche.—Ingres, par C. de Beaulieu.—Les quatre sergents de la Rochelle, (Bories, Goubin, Pommier, et Raouly), par Charles de Négrondes.—Rostopchine, par le marquis de Ségur.—Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'institut des frères de l'instruction chrétienne, par J. d'Arcas.—Léopold 1er, roi des Belges, par C. J. Drioux.—La comtesse de Ségur, née

Rostopchine, par le marquis de S. gur.—Maximilien Ier, empereur du Mexique, par J. d'Apprieu.—Casimir Delavigne par Ch. de Négrondes.—Auguste Sibour, archevêque de Paris, par J. M. Guillermin.—Villemain, par Victor Jeanroy.—Joseph Jacquard, par J. Lebrun.—Lord Palmerston, par Jean Mandé.—Le dissinateur Cham (comte de Noé), par C. de Beaulieu. 1 vol.

7E SERIE.—Louis-Philippe Ier, roi des Français, par J. S. Girard.—Charles Nodier, par le baron de Prinsac.—Mgr Dupanloup, par J. Morey.—Adolphe Thiers, par J. M. Villefranche.—Le général Gabriels, par Ch. de Montrevel.—Le général Chanzy, par J. de Baudoncourt.—V. de Verna, premier président l'OEuvre de la Propagation de la Foi, par le général Ambert.—Le général baron Ambert, par le général Ambert, son fils.—Le duc et la duchesse d'Orléans, par Ch. de Montrevel. 1 vol.

8E SERIE.—Napoléon III, par le général Ambert.—Mme Swetchine, par J. Chertzoubre.—Le cardinal Consalvi, par J. de Montagdey.—Crrnot, par J. Nicolas.—Le cardinal Guibert, par H. Demess.—Joubert, par le marquis de Ségur.—Jouffroy, par V. Jeanroy.—M. de Martignac, par Prosper Vedrenne.—Cuvier, par Dom Piolin.—Goethe, par J. d'Apprieu.—Charles Albert, roi de Sardaigne, par A. Tachy.—Mgr de Ségur, par le Marquis de S. gur.—Eugène Delacroix, par C. de Beaulieu.—Le sergent Blandan, par E. Perret, capitaine de zouaves. 1 vol.

9E SERIE.—Le T. H. Frère Philippe et les Frères pendant la guerre de 1870-1871, par le général Ambert.—Dumouriez, par Elie Fleury.—Le R. P. Captier, par J. d'Arsac.—Victor Cousin, par J. des Aperts.—Le maréchal Ney, par E. Perret, capitaine de zouaves.—Le prince de Metternich, par Albert

Lépitre.—Le cardinal Maury, par J. Nicolas.—Viollet-Leduc, par F. Jourmand.—Lord Byron, par J. d'Apprieu.—Le R. P. Rev, fondateur de la colonie agricole de Citeaux, par J. Guillermin.—Sièyès, par J. Morey.—Le prince Eugène de Beauharnais, par le comte de Sars. 1 vol.

10E SERIE.—Le général Daumesnil, par le général Ambert.—Proudhon, par J. M. de Baudoncourt.—Marie-Christine de Savoie, par Jacques de la Faye.—Le vicomte de Narbonne-Lara, par Victor Jeanroy.—Le maréchal Davoust, par Marcel Poulin.—Jean-Baptiste Isabey, par C. de Beaulieu.—Le cardinal Morlot, par Guillermin.—Francis Garnier, par le colonel F. A. Protche.—Le vice-amiral Rouet-Willamez, par A. Dupré-Lasalle.—Gustave Doré, par C. A. de Beaulieu.—Le général Pajel, par le général Ambert.—Pie VIII, par Dom Piolin. 1 vol.

11E SERIE.—Général Decaen, par le comte de Sars.—Gambetta, par J. M. Villefranche.—Duchesse d'Angoulême, par René de Saint-Chéron.—Claude Bernard, par Alfred Tixier.—Louis XVIII, par J. Nicolas.—Antoine de Salinis, par Dom Piolin.—Ponsard, par J. d'Apprieu.—Nicolas Ier, par Aimé Giron.—O'Connel, par A. Lépitre.—Masséna, par E Perret.—Les volontaires de l'Ouest (1870-1871).—Cathelineau, par Alexis Franck. 1 vol.

12E SERIE.—Le Père Lacordaire, par J. Guillermin.—François II, roi des Deux-Siciles, par Ch. de Montrevel.—Le maréchal Soult, par le général Ambert.—Le duc de Berry, par Ch. de Négrondes.—Berryer, par Albert Lépitre.—L'amiral de Mackau, par Jacques de la Faye.—Ampère, par J. B. Jeanin.—Frayssinous, par J. Nicolas.—Guizot, par Ch. Berthélemy.—Félicité de Lamennais, par Mgr Ricard.—Le Pape Léon XII, par Dom Piolin. 1 vol.

Ensemble. 12 vols in-8..... \$12.00

Instructions d'un curé de campagne, comprenant de 4 à 6 instructions pour tous les dimanches de l'année, les principales fêtes de la Sainte-Vierge, et autres circonstances.

4 forts vol. in-8..... \$6.00

Introduction scientifique à la foi chrétienne par un ingénieur de l'Etat..... \$1.00